

**ABONNEMENTS**  
 LES ABONNEMENTS  
 par et des 1er et 16 de chaque mois  
**se paient d'avance.**  
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE  
 /trois mois..... 5 fr.  
 /six mois..... 9 fr.  
 /un an..... 16 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS  
 /trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.  
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne  
 Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8  
 MM. Laffite et Co, place de Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

l'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)	PARIS..... — Départ.	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	8h44	5h49	7h40	7h45	9h40	10h30	11h30	12h30	13h30	14h30	15h30	16h30
Mercuès..... —	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	BORDEAUX..... —	6 50	1 45	2 45	3 45	4 45	5 45	6 45	7 45
Parnac..... —	5 39	1 7	6 7	10 58	5 46	11 6	PÉRIGUEUX..... —	6 50	1 45	2 45	3 45	4 45	5 45	6 45	7 45
Castelfranc..... —	5 47	1 20	6 16	11 48	3 30	7 34	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 46	6 46	7 46	8 46	9 46	10 46	11 46
Luzech..... —	6 3	1 43	6 37	12 48	4 46	11 6	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Castelfranc..... —	6 17	2 »	6 49	1 34	10 18	11 6	AGEN..... — Départ.	5h50	2h	3h	4h	5h	6h	7h	8h
Puy-l'Evêque..... —	6 27	2 14	6 58	9 42	12 42	7 53	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	4	5	6	7	8	9
Duravel..... —	6 37	2 27	7 7	12 42	4 39	3 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Soturac Touzac..... —	7 1	2 44	7 19	12 39	4 39	3 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fumel..... —	7 3	2 51	7 26	12 39	4 39	3 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 3	2 51	7 26	12 39	4 39	3 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Cahors, le 7 Septembre 1875

La politique du *Journal du Lot* est la politique du mieux possible. Elle nous suscite des inimitiés soupçonneuses et aussi des inimitiés jalouses. Les uns voudraient bien atténuer l'influence que nous avons acquise par la modération de nos idées; les autres seraient ravis qu'on nous considérât comme trop négligents pour les intérêts conservateurs. Nous n'avons rien à répondre à ces ennemis, soit qu'ils se cachent dans un mystère facile à pénétrer, soit qu'ils manifestent publiquement leurs colères et leurs rancunes.

En revanche, nous serions très-sensibles, cruellement sensibles, à la défaveur de ces hommes honnêtes, religieux et profondément dévoués à la France, qui restent fidèles quand même à des causes que le bon sens leur indique comme tout-à-fait perdues. Il nous serait pénible de les froisser; mais nous pensons que leurs opinions sont, pour beaucoup d'entr'eux, des habitudes d'esprit auxquelles le spectacle des faits qui se déroulent devant nous apportera peu à peu d'inévitables modifications. Ce que nous avons défendu quand nous avons prévu la Constitution du 25 février, ce que nous défendons aujourd'hui quand nous considérons ce pacte fondamental comme une œuvre sérieuse et salutaire, c'est un système d'idées pratiques pouvant nous donner un repos nécessaire après tant d'agitations et de déceptions.

Et vraiment, qu'y avait-il donc à faire sinon ce qui a été fait? L'Empire a trente voix dans l'Assemblée nationale; la Royauté du drapeau blanc en compte quatre-vingts environ; le vieux programme républicain de 1792 et 1848, avec une assemblée unique surveillée par des comités révolutionnaires, n'a pas plus de 40 adhérents. Est-ce que l'Assemblée devait choisir entre ces trois partis, et nous donner l'Empire, ou la Royauté du drapeau blanc, ou la Commune? Cela n'est pas admissible, attendu que nul n'est tenu à réaliser l'irréalisable. Mais alors la majorité de la représentation nationale, puisque les autres partis, même étant réunis, ne forment qu'une minorité, avait le devoir impérieux d'accomplir une œuvre de transaction. Elle a tenu cette conduite, malgré les attaques de tous les intransigeants coalisés pour empêcher, mais divisés profondément pour édifier. La réflexion, l'étude des événements, l'observation des conséquences déjà produites montrent que le pays comprend de plus en plus ce qu'il y a eu de prévoyance, de sacrifice et de patriotisme dans une telle attitude.

Sous toutes les formes gouvernementales, il

est loisible aux conservateurs de diriger les affaires, à la condition de respecter et de servir la Constitution. S'ils se tiennent à l'écart, s'ils préfèrent se mutiner contre elle avec la certitude d'être en guerre le lendemain les uns avec les autres, ils commettront la plus grande des fautes. Leur sort dépend d'eux-mêmes, nous le leur avons dit souvent et nous ne cesserons de le leur répéter. Quant à nos ennemis dont nous parlions au début de cet article, ils ne feront pas prendre le change à l'opinion; nous envisageons froidement leurs manœuvres comme une récompense de nos loyaux efforts, et ces manœuvres nous les connaissons bien...

## Revue des Journaux

### Gazette de France.

Le *Rappel* réédite dans ses deux derniers numéros un vieux rossignol du MAITRE relatif à une exécution à Guernesey.

La feuille tragaldabique pense que le besoin de cette réédition se faisait vivement sentir, et que, par ce temps fertile en assassinats et en parricides, rien ne pouvait être plus salubre qu'une bonne petite déclamation en faveur de ces pauvres égorgés si méchamment atteints par la justice.

Voici quelques fragments de l'antiquaille exhibée par le *Rappel*:

« Peuple de Guernesey, c'est un proscrit qui vient à vous. C'est un proscrit qui vient vous parler pour un condamné. L'homme qui est dans l'exil tend la main à l'homme qui est dans le sépulcre. Ne le trouvez pas mauvais et écoutez-moi.

» Le mardi 18 octobre 1853, à Guernesey, un homme, John-Charles Tapner, est entré la nuit chez une femme, Mme Sanjon, et l'a tuée, puis l'a volée, et il a mis le feu au cadavre et à la maison, espérant que le premier forfait s'en irait dans la fumée du second. Il s'est trompé. Les crimes ne sont pas complaisants, et l'incendie a refusé de cacher l'assassinat. La Providence n'est pas une recueilleuse; elle a livré le meurtrier.

» Le procès fait à Tapner a jeté un jour hideux sur plusieurs autres crimes. Depuis un certain temps des mains, tout de suite disparues, avaient mis le feu à diverses maisons dans l'île; les présomptions se sont fixées sur Tapner, et il a paru vraisemblable que tous les précédents incendies dussent se résumer dans le sanglant incendiaire du 18 octobre.

On peut voir que le sensible M. Hugo parle assez cavalièrement de la victime de l'infortuné Tapner.

Elle a été tuée, puis brûlée avec sa maison. Eh bien! quoi?... après?... C'est une femme qui brûle, voilà tout.

Mais quand il s'agit de l'assassin, le MAITRE change de ton. Il s'attendrit, il se foud, il devient l'homme-larme. Ecoutez plutôt:

« Cet homme a été jugé; jugé avec une impartialité et un scrupule qui honorent votre libre et intègre magistrature. Treize audiences ont été employées à l'examen des faits et à la formation lente de la conviction des juges. Le 3 janvier, l'arrêt a été rendu

à l'unanimité; et à neuf heures du soir, en audience publique et solennelle, votre honorable chef-magistrat, le bailli de Guernesey, d'une voix brisée et éteinte, tremblant d'une émotion dont je le glorifie, a déclaré à l'accusé que, « la loi punissant de mort le meurtre, » il devait, lui John-Charles Tapner, se préparer à mourir, qu'il serait pendu, le 27 janvier prochain, sur le lieu même de son crime, et que, là où il avait tué, il serait tué.

» Ainsi, à ce moment où nous sommes, il y a, au milieu de vous, au milieu de nous, habitants de cet archipel, un homme qui, dans cet avenir plein d'heures obscures pour tous les autres hommes, voit distinctement sa dernière heure; en cet instant, dans cette minute où nous respirons librement, où nous allons et venons, où nous parlons et sourions, il y a, à quelques pas de nous, et le cœur se serre en y songeant, il y a dans une geôle, sur un grabat de prison, un homme, un misérable homme frissonnant, qui vit l'œil fixé sur un jour de ce mois, sur le 27 janvier, spectre qui grandit et qui approche. Le 27 janvier, masqué pour nous tous comme tous les autres jours qui nous attendent, ne montre qu'à cet homme son visage, la face sinistre de la mort.

Voici maintenant qui dépasse toutes les bornes du vraisemblable:

« Quoi! du milieu de tout ce qui est grand, de tout ce qui est vrai, de tout ce qui est beau, de tout ce qui est auguste, on verra obstinément surgir la peine de mort! Quoi! la ville souveraine, la ville centrale du genre humain, la ville du 14 JUILLET et du 10 AOÛT, la ville où dorment Rousseau et Voltaire, la MÉTROPOLÉ DES RÉVOLUTIONS, la cité-crèche de l'Idée, aura la Grève, la barrière Saint-Jacques, la Roquette! Et ce ne sera pas assez de cette contradiction abominable? et ce contre sens sera peu! et cette horreur ne suffira pas! Et il faudra qu'ici aussi, dans cet archipel, parmi les falaises, les arbres et les fleurs, sous l'ombre des grandes nuées qui viennent du pôle, l'échafaud se dresse, et domine, et conste son droit, et règne! ici! dans le brui des vents, dans la rumeur éternelle des flots, dans la solitude de l'abîme, dans la majesté de la nature! Allez-vous-en, vous dis-je! disparaissez! Qu'est-ce que vous venez faire, toi, guillotine, au milieu de Paris toi, gibet, en face de l'Océan? »

En lisant ce passage on croit rêver.

Est-il possible qu'il se trouve sur ce globe terré un homme assez audacieux ou assez égaré pour demander l'abolition de la peine de mort au nom du 10 août, au nom de cette infâme et sanguinaire révolution qui a inventé la guillotine et perfectionné le massacre.

Faut-il remettre encore une fois sous les yeux du *Rappel* la funeste statistique du républicain Prudhomme qui parlait de ce qu'il avait vu.

La voici. Elle est fort bonne à mettre en présence des déclamations du MAITRE à propos de la MÉTROPOLÉ DES RÉVOLUTIONS.

Voici le chiffre des victimes pendant la terreur:

Ci-devant nobles.....	1.278
Femmes <i>idem</i> .....	750
Femmes de laboureurs et d'artisans.....	1.467
Religieuses.....	350
Prêtres.....	1.135
Hommes non nobles de divers états.....	13.633
Total.....	38.613
Femmes mortes de frayeur ou par suite de couches prématurées.....	3.400

Femmes enceintes et en couches..... 348  
 Femmes tuées dans la Vendée... 15.000  
 Enfants tués dans la Vendée... 22.000  
 Morts dans la Vendée..... 900,000

### Victimes sous le proconsulat de Carrier à Nantes.

Enfants fusillés..... 500  
 Idem noyés..... 1.500  
 Femmes fusillées..... 264  
 Idem noyées..... 500  
 Prêtres fusillés..... 300  
 Idem noyés..... 460  
 Nobles noyés..... 1.400  
 Artisans noyés..... 5.300  
 Victimes à Lyon..... 31.000

C'est au nom de la douce Révolution qui a fait périr tant d'innocents que le MAITRE demande qu'on épargne les assassins.

Un petit enfant qu'on noie parce que son père est royaliste, c'est triste, n'est-ce pas? Mais le MAITRE a bien autre chose à faire que de s'attendrir sur son sort.

C'est des pauvres assassins qu'il s'agit.

### Français.

Le *Times* a fêté avec une joie dont plus d'un Allemand pourrait être jaloux, le souvenir de la bataille de Sedan. A cet anniversaire du jour qui vit tomber la couronne et l'épée de ce même Napoléon III que le *Times* célébrait dans la prospérité, et au recueil duquel l'Angleterre prête un de ses ombrages, le *Times* jette à sa mémoire l'anathème. A cet anniversaire du jour où le drapeau de la France tombait à Sedan, et où l'Allemagne emmenait en captivité une armée de cent mille hommes, dont plusieurs milliers avaient donné la main aux soldats anglais dans les batailles de la Crimée, le *Times* chante la fortune et la gloire du vainqueur. Cinq ans se sont écoulés depuis cette journée lamentable; et après ces cinq ans où le *Times*, ce semble, a eu le loisir d'apprendre quels égards on doit à une grande nation malheureuse, c'est à une heure marquée par l'histoire pour le deuil de la France, qu'il se réjouit du coup qui a mutilé notre patrie!

L'insulte est brutale, et la raison que le *Times* en donne n'est pas moins étrange. Le *Times* demande, en effet, à son imagination de lui représenter les maux qu'eût infligés à l'Europe une victoire impériale et française. Puis il s'écrie que ces maux, dont il dresse avec on ne sait quelle sûreté prétentive le tableau fantastique, l'Allemagne triomphante en a délivré l'avenir à Sedan. Le *Times* oublie que, d'avance, les défaites de Werth et de Spickeren eussent tempéré, à Sedan, l'orgueil et la puissance de notre victoire. Et d'ailleurs, quand les choses du temps présent ont le poids qu'elles ont, c'est pour un politique un raisonnement singulier que d'énumérer des maux plus qu'incertains, des maux restés dans le vide du néant, et que de se féliciter de ne les avoir pas sentis. Les événements que le *Times* suppose, dans les calculs si variables qu'il fait sur le passé, ont-ils donc plus de force et plus de réalité que ceux dont il est le témoin et l'Europe la victime? Oh! il est aisé au *Times* de dire qu'une victoire de la France eût porté avec



elle ici une tyrannie, là une autre. A ce facile jeu d'hypothèses, nous aurions, nous, un compte exact à opposer, celui des faits survenus. Car, qu'un Anglais, ou un Allemand écrivant en anglais, appelle le jour de Sedan « un jour de délivrance pour l'Europe », nous avons à notre tour, le droit de lui répondre: « Regardez l'Europe en 1875; la voilà placée sous cette main victorieuse que vous flattez. Ecoutez les soupirs de son inquiétude. Interrogez chacun de ses peuples, non-seulement à Paris, mais à Bruxelles, à La Haye, à Copenhague, à Vienne et même à Madrid, même à Rome. Ecoutez dans votre propre parlement les discours de vos hommes d'Etat, et dites-nous si la victoire de Sedan l'a délivrée, cette Europe tremblante que M. de Bismarck tient à sa merci! »

Quoi! par la voix du *Times*, l'Angleterre se féliciterait de cette victoire! Elle verrait « un bien sans mélange » dans ce caprice de la fortune qui a porté à Berlin le gouvernement de l'Europe! S'il en était ainsi, c'est qu'en vérité l'Angleterre serait devenue bien indifférente à elle-même. Il nous semblait, en effet, qu'en 1871, l'Angleterre avait eu peur tout à coup en ne sentant plus à ses côtés cette France qui l'aidait à maintenir en Europe et dans le monde l'équilibre des grandes puissances; nous pensions même que, mal assurés de la défense dont la couvre la ceinture de ses flots, plusieurs de ses écrivains avaient jeté alors des cris d'alarme; nous nous souvenions d'avoir lu la *Bataille de Dorking*. Nous nous imaginions que M. Gladstone avait succombé devant les électeurs, justement pour avoir, dans l'inertie de la politique, sacrifié à l'Allemagne la fierté et l'intérêt de son pays. Nous avions cru voir, depuis Sedan, l'Angleterre subsistant, à Londres même, la volonté de la Russie, qui venait avec l'Allemagne y effacer une partie du traité de Paris; capitulant plus ou moins décemment devant les sommations des Etats-Unis; impuissante à retarder la Russie, qui s'avance de jour en jour plus loin dans l'Asie centrale, et perdant enfin jusqu'à Constantinople le bénéfice de sa vieille autorité. Si ce sont là pour l'Angleterre des bienfaits dont elle soit redevable à la victoire de Sedan; si ce sont là des faveurs dont l'ombre de Pitt ou même de lord Palmerston n'ait pas à s'étonner le *Times* a raison: Sedan a été, pour l'Angleterre, fertile en biens et en honneurs; qu'elle illumine ses rivages, à chaque fois que reviendra la date du 2 septembre!

Le *Times* célèbre la bataille de Sedan comme une victoire remportée par le protestantisme « sur la France, demi-catholique, demi-sceptique ». C'est pour « la vigueur de son protestantisme », aussi bien que pour son « honnêteté », qu'il glorifie le vainqueur de Sedan et lui offre l'hommage de « sa profonde gratitude ». Nous pourrions sans peine réduire à la juste vérité cet éloge du protestantisme allemand: le protestantisme de Kantz, qui a mis la froide lumière de son rationalisme sur les autels de l'Allemagne; le protestantisme de Strauss, qui ne croit pas au Christ! Nous pourrions aussi demander ce qu'est devenue cette sagesse des grands ministres anglais, de ceux qui, fidèles aux traditions d'Elizabeth et de Cromwell, défendaient la sécurité de l'Europe et la grandeur de leur pays, sans consulter dans une guerre politique la différence des religions: au dix-huitième siècle, l'Angleterre n'apportait-elle pas tour à tour à la Prusse et à l'Autriche le secours de ses armes, sans se soucier si l'une était protestante et l'autre catholique? Mais ces raisons que le *Times* emprunte au fanatisme de certains protestants farouches, on sait ce qu'elle valent. Qui donc ignorerait, en effet, que la guerre de 1870 fut une guerre nationale, et que d'aucun côté la religion ne portait d'étendards à Sedan? Qui ne sait qu'à Sedan on se battait pour la frontière de cette Alsace-Lorraine dont la population protestante, comme la catholique, n'a reçu qu'en gémissant le joug de la conquête? Enfin, si c'était le protestantisme qui triomphait à Sedan, est-ce que l'Angleterre, libérale aussi bien que protestante, pourrait encore, à la vue de l'oppression religieuse qui pèse sur l'Allemagne aujourd'hui, bénir devant Dieu la victoire qui a donné au vainqueur la force d'imposer ses lois ecclésiastiques?

Informations

On annonce que Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, comte de Paris, est nommé lieute-

nant-colonel, chef d'état-major de l'armée territoriale au 4<sup>e</sup> corps d'armée.

Un comité d'organisation de l'enseignement catholique vient de se constituer définitivement à Lyon, sous la présidence de l'évêque de Sidonie, auxiliaire de l'archevêque de Lyon.

On lit dans l'Echo :

On examine au ministère de l'instruction publique la question de savoir si l'exemption du service militaire sera maintenue aux jeunes professeurs de l'Université qui se consacreront à l'enseignement dans les Universités libres.

Il nous revient que la question sera résolue par l'Assemblée.

Dès le début de la session, plusieurs députés de la droite demanderont que les Universités libres soient assimilées aux établissements de l'Etat, au point de vue spécial que nous venons d'indiquer. Dans le cas où cette proposition ne serait pas acceptée, on demanderait que l'engagement décennal, qui exempte du service militaire, puisse être réalisé dans des établissements libres désignés par M. le ministre de l'instruction publique, après avis du conseil départemental de l'instruction publique.

On lit dans l'Aube :

Quelques journaux continuent à donner des renseignements inexacts sur une réunion projetée à Troyes et dont l'objet n'a d'ailleurs pas encore été publiquement indiqué. Nous nous crovons donc obligés d'affirmer de nouveau que MM. Casimir Périer, Amédée Gayot et le général Saussier se sont accordés pour faire connaître qu'ils ne prendront pas part à une manifestation jugée par eux inopportune.

On annonce la mort de M. le général de division du génie Frossard.

Cet officier, qui avait vu la défaite assombrir la fin de sa carrière, à Forbach, a subitement succombé à Château-Villain (Haute-Marne).

On annonce également la mort de M. Calvet-Rogniat, avocat, ancien maire de Chamagnieu, membre du conseil général de l'Aveyron et ancien député du même département au Corps Législatif, où il siégea pendant toute la durée de l'Empire, décédé à l'âge de 62 ans, dans son château de Chamagnieu.

M. Calvet-Rogniat était le fils adoptif et l'héritier de feu M<sup>me</sup> la baronne Capelle, veuve de l'ancien ministre du roi Louis XVIII. Il laisse trois fils.

Rentré dans la vie privée après le 4 Septembre, il s'était consacré tout entier à sa famille et à ses amis.

On lit dans l'Avenir de la Vienne :

Dans une des séances du congrès de l'Association pour l'avancement des sciences, qui vient d'avoir lieu à Nantes, un intéressant travail de statistique a donné une réponse péremptoire aux allégations des journaux allemands sur la prétendue importation de chevaux par la France. L'auteur de ce travail a démontré, à l'aide de documents empruntés aux tableaux officiels des douanes, que l'Allemagne a acheté en France, pendant les trois dernières années et les six premiers mois de 1875, quatre fois plus de chevaux qu'elle ne lui en a livré. Il établit aussi par des chiffres que la Belgique et la Suisse n'ont jamais demandé à la France tant de chevaux que depuis trois ans; ceux expédiés dans ces deux pays n'ont fait, d'après lui, que transiter à travers leurs territoires pour être conduits en Allemagne, leur véritable destination.

Quel est donc le but de l'Allemagne en important de France le plus grand nombre de chevaux possible et en interdisant l'exportation par ses frontières? L'étude consciencieuse que nous analysons répond à cette question. La guerre de 1870-71 a causé en France un premier déficit de 400,000 chevaux. Un second déficit, qu'on peut évaluer au double de ce chiffre, a été le résultat de la non-fécondation d'un grand nombre de juments pendant cette désastreuse période. L'Allemagne, en tirant de notre pays tout ce qu'elle a pu, et en fermant ses frontières, a voulu entraver la reconstitution des ressources chevalines de la France pour l'avenir. La conclusion de l'auteur, c'est que le gouvernement français doit interdire la sortie des chevaux, « qui doivent être assimilés à l'homme pour la défense du pays, et qu'on ne doit laisser sortir à aucun prix. »

Les *Tablettes d'un Spectateur* citent le mot suivant que le prince Gortschakoff aurait dit ces jours derniers, en Suisse, « à un homme d'Etat occidental » qui le visitait et s'étonnait quelque peu du désintéressement de

la Russie. « Ne vous y trompez pas, répondit le vice-chancelier; notre désintéressement a des bornes, et il est conditionnel. Nous consentons à ne rien prendre pour nous, à la condition que nul autre ne prenne quelque chose pour soi. »

Les catholiques allemands iront-ils ou n'iront-ils pas à Lourdes? La *Germania*, organe catholique, dans un article concernant le pèlerinage projeté par les Allemands à Lourdes, termine en engageant les personnes disposées à se joindre au pèlerinage, à ne se laisser dissuader de leur dessein par aucune considération.

Mercredi dernier, jour anniversaire de la bataille de Sedan, un service funèbre a été célébré dans l'église paroissiale de cette ville. Parmi les personnes qui y assistaient, on remarquait : MM. Philpoteaux, député, maire de Sedan; le général de division Pajol, le général de brigade de la Bastide, le colonel Ney, du 6<sup>e</sup> chasseurs, le colonel du 124<sup>e</sup> de ligne, tous les officiers de la garnison et les fonctionnaires civils.

La fête de Sedan vient d'être célébrée à Berlin. Ceux des journaux allemands qui ont paru le 2 septembre sont remplis d'articles en l'honneur de cet anniversaire. A Vienne, plusieurs sociétés allemandes avaient l'intention de fêter ce jour-là, mais les autorités ont défendu toute manifestation.

Une dépêche de Berlin, adressée au *Times*, annonce que le gouvernement russe a ordonné la mobilisation de toute l'artillerie à cheval de l'empire. La mesure implique 300 pièces de canon, réparties en 48 batteries, lesquelles seront distribuées immédiatement parmi la cavalerie.

Le Congrès de l'Association du droit des gens, tenu à La Haye, a adopté une résolution déclarant que le devoir des gouvernements est de se mettre en communication pour opérer une réduction dans leurs armements. Les gouvernements seront avisés de cette résolution.

Le Congrès a adopté aussi la motion Amos, qui exprime le vœu de voir les gouvernements européens ouvrir des négociations pour donner un caractère pratique à la déclaration du traité de 1856 concernant l'arbitrage préalable à toute déclaration de guerre.

Il a nommé une commission chargée de poser les principes d'un projet de Code maritime international.

ESPAGNE

Les dépêches de source alphonisiste mentionnent des mouvements de retraite exécutés par Dorregaray pour échapper à l'active poursuite de l'armée. Dorregaray aurait passé en Aragon, dans les environs de Caufrane; il aurait été mis deux fois en déroute et aurait perdu quatre cents hommes sur mille. Deux divisions étaient parties de Jaca, en Aragon, et de Tafalla pour l'empêcher de passer en Navarre; il résulte cependant des dernières dépêches que Dorregaray est parvenu à gagner la Navarre par les hautes montagnes; il n'a pas cherché à s'y maintenir. On croit qu'il s'en est échappé en fuyant, la nuit, le long de la frontière franco-espagnole, par des chemins de contrebandiers.

Le Pape, d'après une dépêche de même source, aurait envoyé sa bénédiction aux officiers et marins de la flotte cantabrique.

Les journaux de Madrid s'occupent beaucoup d'une insurrection contre don Carlos qui aurait éclaté en Biscaye. Les détails manquent encore et l'on ne sait même pas quel est le drapeau des insurgés. On croit cependant que le motif de l'insurrection serait la destitution par don Carlos de Mendiri et des marquis de las Hormazas et de Valdespina. Ce dernier jouit d'un grand prestige en Biscaye. D'après ces journaux, Perula, ayant eu connaissance du fait aux environs de Carrascal, où il se trouvait avec le gros des Navarrais, se serait mis immédiatement en marche avec quatre bataillons et neuf pièces de canon pour dominer le mouvement; mais une fois en route, l'entreprise lui avait paru trop difficile, et il serait arrêté à Ochandians sans pénétrer en Biscaye, soit que ses troupes lui parussent insuffisantes, soit qu'elles ne lui inspirassent que peu de confiance.

Il va sans dire qu'il ne faut accueillir ces bruits qui sous toute réserve. Rien jusqu'à présent n'est venu confirmer d'une manière officielle la nouvelle de l'insurrection.

Chronique locale et méridionale

A l'occasion de la malheureuse affaire d'Albas, nous avons dénoncé et condamné tout ce qu'il y avait de détestable dans l'exhibition du bonnet phrygien; ensuite nous avons parlé de modération à propos de la fermeture de tous les cafés et auberges, et aussi à propos de la démission de M. Pélissier de Mirandol, maire de la commune.

Voici en quels termes le *Courrier du Lot* répond à nos observations :

Le *Journal du Lot* est porté à l'ordre du jour dans les honorables colonnes du *Républicain*. Quel honneur pour un journal conservateur et religieux d'être cité avec éloges dans une feuille si conservatrice et si religieuse! Le clergé ne peut manquer d'en adresser à notre confrère ses sincères félicitations. Jugez donc!

A la fête votive d'Albas on exhibe, pour figurer la République en chair et en os, une chanteuse des rues peu vêtue d'une écharpe rouge, d'un jupon rouge et d'un bonnet rouge. La chanteuse, après la cavalcade, chante dans un des cafés jusqu'à 2 heures du matin des chansons abominables accompagnées de gestes assortis.

Le *Courrier du Lot* s'exprime là-dessus comme tous les honnêtes gens et comme tous ceux qui ont eu mission d'en dire leur avis.

Naturellement la feuille gambettiste insère des injures à notre adresse sur la liberté grande que nous avons prise de dire la vérité. Nous ne lui en voulons pas: au contraire, ses dénégations violentes ne font que confirmer nos affirmations.

Que croyez-vous que va faire et dire le *Journal du Lot*? Appuyer le *Courrier*? fi donc! « le *Courrier* a envenimé les choses. » C'est là l'avis de notre confrère, et pour lui prouver à quel point il a touché juste, le *Républicain* reproduit tout au long ce coup de pied, qui n'a atteint que... son auteur.

Nous demandons pardon à nos lecteurs de nous être permis de mettre sous leurs yeux un pareil langage; mais véritablement une citation pure et simple est un châtiment mérité. La feuille impérialiste se croit encore à ces jours de fête où l'on traînait enchaîné, dans les rues de Cahors, M. Béral, procureur de la République, et où de tous côtés on donnait la chasse à M. Delord, juge au tribunal civil de Cahors, juge inamovible, et remplacé bientôt malgré le principe tutélaire de l'inamovibilité.

Entre toutes audaces bonapartistes, la plus forte est d'oser s'adresser au clergé. Napoléon 1<sup>er</sup> a incarcéré un Pape; Napoléon III en a spolié un autre pour élever l'Italie et ensuite l'Allemagne; et comme passe temps, il persécutait la *Société de Saint-Vincent de Paul*. En vérité, voilà de bonnes raisons pour le clergé de regretter l'Empire! Les prêtres du Lot savent notre dévouement et notre foi; nous leur soumettons avec confiance les attaques dont nos amis et nous sommes l'objet.

Le *Journal de Rennes* vient de recevoir la lettre suivante d'un curé de campagne :

Monsieur le Rédacteur,

Je viens vous prier de m'aider de votre précieuse publicité à rejeter sur qui de droit le cruel affront lancé ces jours derniers au corps auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Nous autres, pauvres curés de campagne, nous venons de recevoir, sous bande imprimée, un numéro rétrospectif du journal parisien *l'Ordre*. Or, que contiennent ces quatre immenses pages, apparemment si intéressantes pour le clergé? La reproduction *in extenso* de la célèbre séance de l'Assemblée nationale où le fameux Rouher s'efforça de dégager son triste parti de l'effrayante responsabilité de nos malheurs et de nos hontes.

Mais quel but se proposent donc les bonapartistes? Serait-ce de nous gagner à leur cause et de nous préparer à certaines candidatures que nous combattimes dans le temps, et qui réussirent, malgré nos efforts, pour le malheur de la France? C'est déjà trop de voir ces mêmes personnages trôner dans plusieurs de nos Conseils locaux; nous aimons à espérer qu'il ne tiendra pas à nos populations



« Ils ne soient éloignés et du Sénat et de la nouvelle Chambre. Quel moment choisit-on, pour venir nous prêcher le bonapartisme, à l'heure où les plaies qu'il a faites à nos chères familles ne sont pas encore cicatrisées ? Pour qui ces gens-là prennent-ils donc les prêches bretons ? Et Pie IX ? Croient-ils que nous avons oublié le mal qu'ils lui ont fait ? »  
*Un prêtre catholique et breton.*

**ROCAMADOUR.**

La retraite de Rocamadour commencera, selon l'usage, le 7 du courant. Le Programme des Exercices de la Neuvaine est le même que les années précédentes.

Le 7 au soir, à 4 heures 1/2, la procession ira jusqu'à l'Hospitalet au-devant des pèlerins pour leur souhaiter la bienvenue. A la rentrée, Sermon et Bénédiction.

Tous les jours, à 6 heures et à 10 heures, Messe et Instruction; le soir, à 2 heures, Vêpres, Sermon et Bénédiction; à 7 heures, dans la Chapelle de la Sainte-Vierge, chant des Litanies et Salut du Saint-Sacrement.

Monseigneur de Cahors présidera, selon sa coutume, les Exercices de la Neuvaine. Le R. P. Sicard, dominicain, qu'on n'a point oublié à Rocamadour, prêchera les Sermons de 10 heures et de 2 heures.

Le 14, arrivera Mgr l'Evêque de Limoges qui, avec Mgr l'Evêque de Cahors, présidera les Exercices du lendemain, jour de la clôture. Nous aurons, ce jour-là, le bonheur d'entendre la valeureuse et apostolique parole de Monseigneur Duquesnay, à laquelle la fatigue et les travaux du ministère n'ont rien enlevé de sa chaleureuse éloquence. C'est le 14 au soir qu'auront lieu l'illumination des Sanctuaires et la Procession aux flambeaux.

Rocamadour offre tous les ans, à cette même époque de l'année, un spectacle aussi animé qu'édifiant. C'est le moment où la solitude devient vivante et se peuple de pèlerins. Le concours cette année, a été jusqu'ici plus considérable que par le passé. Plusieurs pèlerinages s'y sont rapidement succédés : Limoges, Donzonnac et Brives, plusieurs paroisses du voisinage, et, le 2 septembre, le Pèlerinage National composé d'environ 1,200 pèlerins, qui par Rocamadour se rendaient à N.-D. de Lourdes.

Nous avons été heureux de constater l'effet produit par l'aspect et la visite de notre cher et révérend Sanctuaire sur ces Pèlerins de Paris, de la Belgique et du Nord de la France.

Quand après avoir traversé la lande déserte et rocailleuse qui s'étend entre la station et l'Hospitalet, ils sont arrivés en vue des Sanctuaires et de la vallée, les fatigues du voyage sont oubliées et l'enthousiasme éclate. L'étonnement d'abord, en face du spectacle grandiose, pittoresque, étrange, qu'offrent ces abrupts rochers dominés par l'antique rempart, surplombant le village et les vénérables édifices du pèlerinage; puis la foi, la confiance, le respect, le ravissement, viennent se peindre dans l'attitude, l'ardeur des regards et l'émotion des visages. Où trouver en effet un pareil spectacle, un parfum plus pénétrant de piété, des traditions plus antiques et de tels souvenirs ? L'Autel et l'Image de la Bienheureuse Vierge, les merveilles qu'elle a opérées dans ce lieu; Zachée, saint Martial, Roland, saint Dominique, saint Louis, sa mère et ses frères; tous ces pèlerins, peuple, princes et rois, prêtres, religieux et évêques, qui dans le cours des âges, ont visité Rocamadour, y ont laissé des traces de leur passage et l'empreinte de leur foi !

Monseigneur de Cahors recevait à 6 heures les Pèlerins à l'entrée des Sanctuaires et leur distribuait de sa main la Sainte Communion. A 11 heures 1/2 ils se réunissaient de nouveau pour le départ dans l'Eglise du Sauveur où Sa Grandeur leur adressait de sympathiques paroles et un cordial adieu. A 1 heure, ils repartaient en procession, au cri répété de : Vive Rocamadour ! Vive Monseigneur ! enchantés de l'accueil qu'ils ont reçu du vénérable Evêque, de son clergé et des habitants de Rocamadour, attristés de repartir si vite, se promettant de revenir bientôt.

M. l'abbé Laroque, ancien curé de Bio, est décédé, le 28 août, dans sa 66<sup>e</sup> année.

Les hommes de la garnison de Cahors ont été passés en revue ce matin, par M. l'Intendant général inspecteur, qui s'est rendu ensuite à l'hospice, où il a visité les malades militaires. Cet officier supérieur est parti aujourd'hui même.

Le thermomètre de la Mairie s'est élevé hier à midi, à 28° 1/3 et aujourd'hui à 27° 1/2 seulement à la même heure.

Ce matin, un chien boule-dogue atteint d'hydrophobie a été abattu par M. Laur, vétérinaire. Il avait mordu plusieurs autres animaux de son espèce dans le quartier Sainte-Claire; l'ordre d'abattre ces derniers a été donné par l'autorité.

On a remarqué, qu'en général, les boulangers de Cahors ne donnaient pas à leur pain le degré de cuisson nécessaire. M. le commissaire de police fera prochainement à ce sujet une visite dans les boulangeries.

Une dépêche d'Agen annonce que dans la soirée du 4 septembre, un groupe d'une centaine de personnes, augmenté de curieux et de gamins, s'est promené dans plusieurs quartiers de la ville en chantant la *Marseillaise*.

A propos de la répartition du fonds de subvention destiné à venir au secours des départements les plus pauvres, on a dû procéder à une classification des départements par ordre de richesse. Jusqu'ici, dit le *Moniteur Universel* l'ordre de la richesse ou de la pauvreté se déterminait par la comparaison du produit du centime départemental. Le faible ou le fort produit du centime, toutefois, n'est qu'une présomption de pauvreté ou de richesse relative.

Pour arriver à la probabilité la plus rapprochée de l'exactitude, il convient de comparer le montant du centime, quel qu'il soit, avec la population et aussi avec la superficie du département, c'est-à-dire de le diviser par le nombre d'habitants et par le nombre d'hectares du territoire. Les quotients des deux divisions sont ensuite multipliés l'un par l'autre, et il en résulte des chiffres qui donnent abstraitivement le rang de chaque département, d'après les trois éléments d'appréciation les moins trompeurs.

Le résultat de ces diverses opérations établit que le département de la Corse vaut 12 et le département de la Seine 255,239, et nous pouvons dès lors classer ainsi nos 87 individualités départementales, par groupes de dix, en commençant par les moins riches.

*Premier groupe.* — 1. Corse, 12. — 2. Haute-Savoie, 67. — 3. Landes, 69. — 4. Savoie, 73. — 5. Creuse, 87. — 6. Hautes-Alpes, 88. — 7. Basses-Alpes, 92. — 8. Ariège, 95. — 9. Lozère, 98. — 10. Corrèze, 101.

*Deuxième groupe.* — 11. Hautes-Pyrénées, 109. — 12. Ardèche, 142. — 13. Aveyron, 147. — 14. Basses-Pyrénées, 148. — 15. Cher, 152. — 16. Côtes-du-Nord, 171. — 17. Morbihan, 174. — 18. Haute-Loire, 175. — 19. Cantal, 183. — 20. Pyrénées-Orientales, 188.

*Troisième groupe.* — 21. Indre, 192. — 22. Haute-Vienne, 195. — 23. Ain, 210. — 24. Vienne, 216. — 25. Finistère, 219. — 26. Allier, 220. — 27. Drôme, 224. — 28. Nièvre, 229. — 29. Vendée, 230. — 30. Dordogne, 233.

*Quatrième groupe.* — 31. Lot, 234. — 32. Vosges, 242. — 33. Deux-Sèvres, 265. — 34. Loir-et-Cher, 298. — 35. Pay-de-Dôme, 310. — 36. Gers, 315. — 37. Ile-et-Vilaine, 316. — 38. Tarn, 324. — 39. Alpes-Maritimes, 324. — 40. Haute-Saône, 327.

*Cinquième groupe.* — 41. Jura, 332. — 42. Haute-Marne, 344. — 43. Yonne, 348. — 44. Doubs, 352. — 45. Meuse, 364. — 46. Var, 365. — 47. Isère, 378. — 48. Mayenne, 382. — 49. Loire-Inférieure, 393. — 50. Aude, 399.

*Sixième groupe.* — 51. Vaucluse, 410. — 52. Saône-et-Loire, 425. — 53. Indre-et-Loire, 428. — 54. Ardennes, 440. — 55. Charente, 447. — 56. Aube, 448. — 57. Loiret, 485. — 58. Charente-Inférieure, 501. — 49. Territoire de Belfort, 517. — 60. Sarthe, 520.

*Septième groupe.* — 61. Meurthe-et-Moselle, 522. — 62. Gard, 532. — 63. Maine-et-Loire, 544. — 64. Côte-d'Or, 557. — 65. Lot-et-Garonne, 565. — 66. Marne, 573. — 67. Orne, 580. — 68. Loire, 602. — 69. Tarn-et-Garonne, 623. — 70. Haute-Garonne, 669.

*Huitième groupe.* — 71. Eure-et-Loir, 680. — 72. Pas-de-Calais, 712. — 73. Aisne, 718. — 74. Hérault, 785. — 75. Manche, 786. — 76. Oise, 972. — 77. Gironde, 1,033. — 78. Somme, 1,033. — 79. Seine-et-Marne, 1,110. — 80. Eure, 1,140.

*Neuvième groupe.* — 81. Calvados, 1,500. — 82. Seine-et-Oise, 1,690. — 83. Bouches-du-Rhône, 1,917. — 84. Nord, 1,998. — 85. Seine-Inférieure, 2,802. — 86. Rhône, 3,742. — 87. Seine, 255,239.

**Bourse de Paris**

Paris, 7 septembre 1875.

Rente 3 p. %	66,80
3 1/2 p. %	95,80
5 p. %	103,92 1/2

**Marchés aux bestiaux de La Villette.**

Paris, 6 septembre 1875.

ESPECES de BESTIAUX.	AMENES.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.375	2.147	1.38 à 1.88
Vaches.	941	893	1.16 à 1.68
Taureaux.	98	89	1.20 à 1.80
Veaux.	976	898	1.30 à 1.90
Moutons.	21.564	19.733	1.60 à 2.06
Porcs gras.	1.103	1.103	1.40 à 1.66

**Variétés**

**BIOGRAPHIE DES HOMMES CÉLÈBRES**

DU DÉPARTEMENT DU LOT

par le Dr J.-B. Vidaillet, ancien receveur des finances.

Deuxième édition (\*).

« Je voudrais » dit très-judicieusement l'historien Fleury, dans sa *Méthode des Etudes*, « que chaque particulier sût mieux l'histoire de sa province et de sa ville natale que du reste. » Mais, ce désir si juste, si naturel est encore à l'état de lettre morte, surtout en France, où Paris prédomine sur la province et centralise tout : l'administration ainsi, que le mouvement scientifique et littéraire.

On apprend en classe l'histoire de France tant bien que mal, mais on n'apprend nulle part l'histoire de sa province. Cette lacune fâcheuse a été comblée pour notre département, il y a longtemps déjà. M. le docteur J.-B. Vidaillet, jeune encore dans le courant de l'année 1827, publia à Gourdon, chez Lescure, un volume très-bien écrit et intitulé : *Biographie des hommes célèbres du département du Lot*. C'était la première publication de ce genre en France, et ce livre a dû trouver de l'écho dans le pays, puisque cette édition est complètement épuisée depuis fort longtemps déjà ; on ne la trouvait plus que dans les bibliothèques publiques et privées. Mais, fort heureusement pour notre contrée, l'auteur après avoir accompli honorablement une longue carrière administrative, se retira dans une ville voisine de son pays natal, en conservant encore assez de santé et de vigueur d'esprit pour donner une seconde édition de son ouvrage. Aujourd'hui elle est déjà en vente chez les principaux libraires de Cahors, et plusieurs exemplaires qui ont été achetés immédiatement, prouvent que le public ne restera pas insensible à cette œuvre aussi utile que patriotique.

Nous ne voulons pas déflorer l'intérêt de ce livre par une trop longue analyse, le prix de l'ouvrage d'ailleurs étant accessible à tout le monde; nous voulons seulement dire quelques mots sur le plan général adopté par M. Vidaillet, et qui nous paraît parfaitement répondre au but que se propose l'auteur.

L'ouvrage dont nous parlons ne contient la biographie que des hommes qui ne sont plus, et il est inutile, par conséquent, d'y chercher les personnes qui existent encore quelque célèbres qu'elles soient.

Contrairement à certains ouvrages biographiques, le livre de M. Vidaillet est un travail personnel. Tous les articles qui s'y trouvent sont rédigés par l'auteur lui-même et sur un plan uniforme, qui consiste à dire sur chaque personnage ce qu'il est indispensable de savoir sur sa vie, ses faits et gestes, et d'accompagner cette notice historique d'observations morales. Ce plan une fois adopté, M. Vidaillet, le suit avec persévérance et avec une admirable simplicité.

Les portraits des illustrations Quercynaises se succèdent avec une rapidité qui n'exclut pas la vigueur des traits et la vérité du coloris. On voit celui de l'illustre Jean XXII, entouré de ses cardinaux quercynois comme dans sa cour d'Avignon. Viennent ensuite les illustres évêques

(\*) Un beau volume in-8° de 372 pages, se vend au prix de 5 fr. et 6 fr. par la poste, chez tous les principaux libraires de Cahors et du Département.

natifs du pays, comme ceux que la famille de Cardillac a produits. Parmi les anciens guerriers on remarque surtout Galiot de Genouilhac, le sire de Salvezou et de Théménes, parmi les nouveaux, Murat et Bessières. Parmi les savants nous pouvons citer *Josselin* célèbre mathématicien, natif de Cahors, et plusieurs professeurs de l'ancienne Université de cette ville, Benedicti, Dominici et Jean Lacoste, plus connu sous le nom latin de Johannes Acosta etc.

Dans son désir de peindre fidèlement le passé, M. Vidaillet a fait revivre plusieurs personnages oubliés déjà dans le pays; par exemple, le médecin Pierre de Gourdon, auteur d'un ouvrage très estimé au moyen-âge et intitulé *Lilium medicine* et un nommé Pierre de Cazalou natif de la même ville, jurisconsulte fort distingué, qui vivait dans la malheureuse époque des guerres anglaises. Parmi les illustrations plus modernes nous recommandons aux lecteurs qui n'auraient pas le temps de lire ce livre tout entier, les articles que M. Vidaillet consacre à la mémoire de deux Champollion, à celle de Delpon, auteur de l'excellente statistique du Lot, mais surtout celui qui a valu à M. Vidaillet, une médaille au dernier concours de la Société des études du Lot, et qui est consacré à la mémoire de Jean Calmon, grand administrateur, excellent citoyen dont la mémoire vit encore dans le pays.

Mais il ne faut pas croire que l'auteur de ce livre n'ait mis en scène que les personnages qui sont arrivés au plus haut degré de l'échelle sociale. Il a su honorer la vertu et l'abnégation partout où il les trouvait, comme le prouve un article consacré à un nommé Antoine Blanc, batelier du Lot, qui périt dans la grande inondation de 1783 en voulant porter secours près du pont vieux à Cahors à des malheureux en danger. Nous citerons aussi un autre article, non moins éloquent, consacré à Michel Baudel, chef d'institution et pédagogue éminent, qui a formé un grand nombre d'élèves distingués; C'était d'ailleurs un philanthrope intelligent : il a été le fondateur de la Société des Secours mutuels de Cahors, aujourd'hui si florissante.

Mais, en disant tout le bien que mérite l'ouvrage de M. Vidaillet, faut-il le considérer comme sans défaut ? Assurément non ? Il y aurait plusieurs lacunes à signaler, quelques hommes qui mériteraient d'y figurer ne s'y trouvent pas. Il y a encore certaines autres célébrités qui auraient pu trouver place au second plan, comme ce *Pierre Tissendrie*, architecte cadurcien, qui construisit au XIII<sup>e</sup> siècle le pont d'Agen sur la Garonne et un certain *Bonama*, quercynois, que a parcouru l'Egypte et la Syrie du temps de Saint-Louis.

Mais toutes ces lacunes seront comblées dans la troisième édition, que nous voudrions même voir, illustrée, ou au moins accompagnée d'un album des portraits photographiques des hommes illustres du Quercy, dont les bustes de quelques-uns ornent la grande salle de la Préfecture du Lot.

J. MALINOWSKI.

**Revue Archéologique**

Découverte d'un petit trésor de monnaies romaines à Crayssac.

En défrichant un bois, situé le long de la voie romaine de Divona à Burdigala, par Diolendum (Duravel) et Excisum (Eysse), un propriétaire de Crayssac a découvert, tout récemment, au milieu de substructions antiques, un petit trésor composé d'une dizaine de monnaies romaines d'argent fourrées appartenant à des empereurs et à des familles romaines. Plusieurs sont dans un tel état de conservation, qu'elles semblent sortir des mains du monnayeur; d'autres un peu moins bien conservées sont remarquables, à plus d'un titre.

Nous donnerons la description de quelques-unes de celles qui nous ont paru les plus intéressantes par les souvenirs qu'elles rappellent.

On sait qu'un assez grand nombre de familles romaines, patriciennes et plebéiennes, faisaient frapper des monnaies et des médailles sur lesquelles elles consignaient les noms de ceux de leurs membres qui s'étaient distingués par des actions d'éclat ou des services rendus.

Une des monnaies du petit trésor de Crayssac, ayant le module de denier d'argent de la république romaine, a été frappée en l'honneur d'un membre de la famille patricienne *ÆMILIA*, Marcus Scavrus, lieutenant de Pompée, sous l'édilité curule de Marcus *Æmilius* Scavrus et de Plancus Plantius Hypsæus en mémoire de la défaite d'Arétas, roi d'Arabie.

Dans le champ de l'avers est le roi Arétas à genoux, dans une attitude suppliante, tenant de la main gauche, un chameau par la bride et, de la main droite, un rameau qui paraît être



une branche d'olivier. On lit dans l'exergue, au-dessus du chameau M. SCAVR. ED. CVR. derrière le chameau EX. sur le devant les sigles S. C. et sous les genoux du roi REX. ARETAS.

Le revers représente Jupiter lançant la foudre, debout sur un char attelé de quatre chevaux. Sous les pieds des chevaux se trouve un scorpion. Au-dessus du quadrigé est la légende P. HYPSEVS. ED. CVR. derrière le char CAPTV. et au-dessous C. HYPSE. VCOS. PREIVER.

L'avers fait allusion à la soumission du roi Arétas, l'an 696 de Rome, l'année même de l'expédition de César dans les Gaules, et le revers à la prise de Privernum par C. Plautius, l'an 425 de Rome aussi.

Dans le trésor de Crayssac, se trouvait une médaille de la famille plébéienne Plautia ou Plotia, à laquelle appartenait le héros de Privernum. On dirait que le talent et les vertus guerrières était héréditaires dans les familles romaines : la gent Plautia comptait deux édiles curules, dont un fut consul, un proconsul qui exerça la magistrature en Chypre et un triumvir monétaire du temps d'Auguste.

La monnaie qui nous occupe, se rapporte à Lucius Plautius Plancus. A l'avers se voit de face la figure énorme de Méduse les cheveux hérissés et mêlés à des serpents, elle occupe tout le champ, au-dessous l'inscription L. PLAVTIVS. Le revers reproduit un beau sujet : c'est l'Aurore ailée, demi nue, tenant quatre chevaux galopant par les rênes; au-dessus la légende PLANCVS.

Cette monnaie a été frappée vers l'an 711 de Rome.

Nous citerons une troisième monnaie, fort curieuse aussi, et d'autant plus intéressante qu'elle nous rappelle un des faits les plus mémorables de notre histoire locale. Elle a été consacrée à cette fameuse X<sup>e</sup> légion si dévouée et si fidèle que César en fit sa garde prétorienne, lui confiant la sûreté de sa personne et une de celles qu'il conduisit lui-même au siège d'Uxelodunum (Puy-d'Issolud), une de celles aussi peut-être qui n'ayant pu vaincre nos glorieux ancêtres eurent la cruauté de les mutiler.

Quelques empereurs, le triumvir Marc Antoine, surtout, pour flatter l'amour-propre des soldats et se les attacher pour en faire souvent les instruments de leur ambition, leur consacrèrent des monnaies sur lesquelles figuraient les numéros qu'elles portaient et qui servaient à les désigner.

L'une de ces monnaies, fut émise par Marc-Antoine à l'occasion de son expédition en Grèce et en Egypte, qui se termina par la bataille d'Actium. (31 ans avant J.-C.)

Sur le champ de l'avers est reproduite une

proue de navire à droite, saisie par un harpon. Légende ANT. AVG. III. VIR.

Aux revers est l'aigle Légionnaire aux ailes déployées, entre deux enseignes d'un ordre inférieur et bien moins hautes que celle du milieu. Légende LEG. X.

Nous ajouterons la description d'une autre type de monnaie remarquable par la pureté de sa forme et la facture de son coin. Elle est de Tibère, qui succéda à Auguste, son beau-père, l'an XIV de notre ère.

Avers, tête laurée de Tibère, regardant à gauche. Légende TI. CÆSAR. DIVI. AVG. F. AVGVSTVS.

Revers, une femme assise sur une chaise curule, tenant un bâton d'une main et de l'autre un rameau. Légende PONTIF. MAXIM.

Les autres monnaies sont à l'effigie des empereurs César, Auguste, Marc-Aurèle, Lucius, Vêrus, etc., etc.

CASTAGNÉ.

Faits Divers

On demandait à un mauvais plaisant s'il savait nager.

— Non, répondit-il, mais je n'irai à la rivière que lorsque j'aurai appris.

Et tout le monde de rire. Eh bien ! il n'y avait pas de quoi, car depuis quelque temps, — décidément, tout arrive, — on apprend à nager sans aller se baigner. Le *Petit Journal* en donne la preuve.

Depuis quelques années déjà, l'art de nager est enseigné méthodiquement dans les écoles militaires, où l'on pratique la natation à sec.

Chacun des temps de la natation est l'objet d'une étude spéciale. On y fait d'abord l'éducation des bras, puis celle des jambes. On y coordonne ensuite les contractions de chaque bras avec celles de la jambe correspondante, jusqu'à ce qu'enfin, couché à plat ventre sur un cheval, l'élève exécute de ses quatre membres à la fois les mouvements de la natation.

Un rapport tout récent, fait au ministre de la guerre par M. P. Berard, apprend que les présumés nageurs ont répondu aux espérances qu'ils avaient données.

L'expérience a été faite et elle a été décisive.

Trente-six sous-officiers qui n'avaient jamais nagé que dans l'air, ont été amenés au bord de la Marne.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils savaient nager, ils n'en paraissaient pas absolument certains.

Quoi qu'il en soit, dix-neuf ont nagé à l'instant même. Les autres ont nagé à la seconde séance.

Voilà un fait qui a son importance. Les professeurs de gymnastique vont faire une rude concurrence aux maîtres-nageurs, et bientôt on ne comptera plus chez nous les personnes qui auront appris à nager en plein décembre, pendant les plus rudes jours de l'hiver.

La maison portant le n° 47 de la rue de la Fontenelle, à Montmartre, est comprise parmi celles dont on vient d'entreprendre la démolition. Cette maison, d'assez piteuse apparence, et dont la construction remonte à une époque fort éloignée, était occupée, depuis fort longtemps, par une famille de chiffonniers.

Les ouvriers démolisseurs venaient d'attaquer cette maison, lorsque l'un d'eux mit à découvert dans un plafond une pièce de bois doré merveilleusement sculptée.

En présence de cette découverte inattendue, M. Kasel, entrepreneur des démolitions a fait enlever, avec le plus grand soin, ce plafond et le plancher placé au-dessus, et l'on a alors reconnu que l'entre-trave tout entière, c'est-à-dire les poutrelles qui s'appuient sur les poutres maîtresses, était formée d'autant de morceaux de bois pareils au premier, et paraissant provenir, à première vue, de quelque ancienne galerie.

Toutes les pièces de ce véritable trésor de sculpture une fois réunies, un examen minutieux fait par M. de La Roque, architecte, adjoint à M. Abadie, n'a laissé aucun doute sur la provenance de ces boiseries : on venait de retrouver les restes d'un de ces énormes et riches carrosses du siècle du grand roi et peut-être même d'une époque antérieure.

La plupart de ces boiseries, quoique vermoulues, sont encore, grâce à la dorure, dans un état de conservation qui a permis de reconstituer à peu près entièrement la carcasse d'un carrosse ayant la forme de ceux que l'on voit au musée de Cluny.

Du reste, ce n'est là que le commencement des découvertes, car, en grattant les murs, notamment ceux des embrasures de fenêtres, on a remarqué qu'il y avait, en quelque sorte enchâssés dans la maçonnerie, d'autres boiseries que l'on croit être les panneaux de la caisse du carrosse.

Crédit foncier de France.

Emission à 485 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0 pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 % pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

L'efficacité du PHÉNOL-BOBŒUF (Prix Montyon) ayant été constatée pour la destruction de tous les insectes nuisibles, on engage MM. les propriétaires, vigneron, cultivateurs, etc., à faire l'expérience de ce produit, comme préservatif et curatif des ravages du phylloxera, de l'oïdium, du ver blanc, etc.

Un litre de Phénol-Bobœuf peut être étendu de 10 à 20 litres d'eau, selon le degré de maladie de la vigne. Un quart de litre de ce mélange peut suffire pour chaque pied de vigne. — Le litre de Phénol-Bobœuf, 3 fr. 50; on expédie en litre ou en bidon de 5, 10 et 25 litres. — Adresser les commandes et le prix en mandat ou valeur à l'entrepôt général, 7, rue Coq Héron, Paris.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE

PARIS — 28, rue du Rocher, 28 — PARIS  
Dirigée par E. JULY, ancien élève de l'École normale supérieure et professeur de mathématiques des lycées et de l'École préparatoire de Sainte-Barbe.

Cours préparatoires aux Baccalauréats (session de novembre) et à l'École centrale (session d'octobre).

CONSTIPATION

Méfiez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. Seule la Podophylle Coltrre, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A Laytou.

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

A l'imprimerie A. LAYTOU, rue du Lycée, on demande un Apprenti.

A CÉDER pour cause de santé, grande banlieue de Paris, un journal politique 40 ans, avec ou sans imprimerie. S'adresser par lettre à M. Sallé, 15, rue Burq, Paris.

A VENDRE

A PUY-L'ÈVÈQUE  
Le Café Couzy  
dit de l'UNION  
Place du Mercadial, ancienne maison Doumeyroux, avec ustensiles, tels que :  
Billard neuf; Tables en mabre blanc; Glaces Calorifère; Cuisinière; Pendule; Lustre; etc., etc.  
S'adresser à M. Couzy, ou à M. Lafargue, son gendre, qui en feront la vente.

FLEURS ARTIFICIELLES.  
GARNITURES D'ÉGLISES.  
GARNITURES DE DEVANT D'ALTELS.  
GARNITURES DE GARNITURES  
  
MARIE BLANC  
FLEURISTE A CAHORS  
Magasin maison IZARN, Juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.  
Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.  
Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

Glacière Cadurcienne  
GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1<sup>er</sup> choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.  
Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÈLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions  
En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 5 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.  
Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abelle, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.  
Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 15 millions

VIENT DE PARAITRE  
Nos Maîtres aujourd'hui  
ÉTUDES SUR L'ÉDUCATION  
par M. H. André, Inspecteur d'Académie.  
2 vol. in-12. Prix 5 fr. — En vente, chez Crayssac, libraire.

TABLEAU DES DISTANCES  
nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.  
PRIX : 1 FRANC.  
Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

Flacon 5 fr.  
PEAU DU VISAGE  
LE LAIT ANTÉPHELIQUE  
pur ou coupé d'eau dissipe  
ROUSSEURS, HALES  
MASQUE DE GROSSESSE  
ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ  
PEAU FARINEUSE  
BOUTONS, RIDES  
GERÇURES  
Conserve la peau du visage claire et saine  
Paris CANDES  
B<sup>is</sup> St-Denis 26  
Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.

A VENDRE  
UN COUPÉ  
avec  
BACHES, TIMON ET HARNAIS  
le tout en bon état.  
S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

ÉVITER  
LES  
CONTREFAÇONS  
CHOCOLAT-MENIER  
MARQUE  
LE VÉRITABLE  
MCM

POMPE ROTATIVE  
Construite spécialement pour le  
TRANSVASEMENT des VINS  
Débit de 2000  
à 9,000 litres à l'heure  
Envoi franco  
du  
Prospectus  
  
J. MORET et BROQUET, Cr<sup>e</sup> B<sup>is</sup>  
121, rue Oberkampf, Paris.